



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35  
Nbre de Présents : 29  
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 6  
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.016/H

**OBJET :** APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CAPTURE, DE STERILISATION ET DE TATOUAGES DES CHATS ERRANTS AVEC L'ASSOCIATION ECOLE DU CHAT LIBRE VAL D'YERRES VAL DE SEINE

SEANCE DU 06/02/2024

LE MARDI SIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.  
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Monsieur Jérôme MEUNIER,  
Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT, Monsieur Nicolas DOHIN,  
Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI, Madame Nathalie ALCARAZ,  
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Madame Christie GEY,  
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,  
Monsieur Nouridine SEDRATI, Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN,  
Madame Fatiha AKHSIL, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,  
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,  
Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN, Madame Agnès BONAFIOUS,  
Monsieur Kilé Olivier YENGE

**POUVOIRS :**

Madame Sandrine LAMIRÉ a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,  
Madame Nathalie MAGNIN a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,  
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,  
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,  
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,  
Madame Lucrèce BOUSSAÏD BINAZON a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER

SEANCE DU 06/02/2024

**OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CAPTURE, DE STERILISATION ET DE TATOUAGES DES CHATS ERRANTS AVEC L'ASSOCIATION ECOLE DU CHAT LIBRE VAL D'YERRES VAL DE SEINE**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

VU le Code rural et notamment son article L 211-23,

VU le Contrat d'Engagement Républicain signé par la Présidente Madame Marie-Josée DANELLI de l'association « Ecole du Chat Libre Vals d'Yerres et de Seine » le 4 mai 2022,

VU la délibération n°15.85/DK, lors du Conseil municipal du 22 septembre 2015, approuvant la signature de la convention de capture, de stérilisation et de tatouages des chats errants par l'association « Ecole du Chat Libre Vals d'Yerres et de Seine »,

VU la délibération n°19.050/DK, lors du Conseil municipal du 26 septembre 2019, approuvant la signature de la convention de capture, de stérilisation et de tatouages des chats errants par l'association « Ecole du Chat Libre Vals d'Yerres et de Seine »,

CONSIDERANT que la Ville de Brunoy souhaite s'inscrire dans le cadre de la défense de la protection animale,

CONSIDERANT que l'association « Ecole du Chat Libre Vals d'Yerres et de Seine », sise Maison du Patrimoine et de la Culture 5 place de la République 91210 DRAVEIL, a pour vocation de capturer, stériliser et identifier les chats errants sur le territoire de la commune de Brunoy,

CONSIDERANT qu'il convient pour se faire de conclure une convention avec ladite association,

CONSIDERANT que la Ville de Brunoy s'engage à lui verser une subvention de quatre mille euros par an,

**OBJET :** APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CAPTURE, DE STERILISATION ET DE TATOUAGES DES CHATS ERRANTS AVEC L'ASSOCIATION ECOLE DU CHAT LIBRE VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Sa Commission Jeunesse, Sport, Culture et Evènementiel entendue,

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

**34 Voix Pour, 1 Abstention.**

**ARTICLE 1 :** APPROUVE les termes de la convention relative à la capture, à la stérilisation et au tatouage des chats errants sur le territoire de Brunoy avec l'association « Ecole du Chat Libre Vals d'Yerres et de Seine » jointe en annexe pour une durée d'un an renouvelable sans pouvoir excéder quatre ans.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

**ARTICLE 3 :** ACCORDE à l'association « Ecole du Chat Libre Vals d'Yerres et de Seine » une subvention annuelle de quatre mille euros (4 000 €).

**ARTICLE 4 :** DIT que la dépense sera inscrite au budget de la Commune.

**ARTICLE 5 :** DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 06/02/2024

**OBJET :** APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CAPTURE, DE STERILISATION ET DE TATOUAGES DES CHATS ERRANTS AVEC L'ASSOCIATION ECOLE DU CHAT LIBRE VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 07/02/2024

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 08/02/2024

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.016/H

Objet de l'acte : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CAPTURE, DE STERILISATION ET DE TATOUAGES DES CHATS ERRANTS AVEC L'ASSOCIATION ECOLE DU CHAT LIBRE VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 5 - Subventions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240206-BRU\_DE\_23347\_1-DE

Date de l'acte : 06/02/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU\_DE\_23347\_1

Date de réception en Préfecture : 08 février 2024